



Guide de la page Facebook « La donnerie de Valras-Plage et ses alentours »

Guide de la page Facebook « La donnerie de Valras-Plage et ses alentours »

Ce guide est un document de référence pour tous les membres du groupe Facebook :

"La donnerie de Valras-Plage et ses alentours".

Il a pour objectif de formaliser nos règles de fonctionnement, de garantir la sécurité de nos membres, et d'assurer une expérience positive pour tous.

1. Principes et règles fondamentales du groupe

Le groupe "La donnerie de Valras-Plage et ses alentours" appartient à l'association SEA.

Bien qu'il soit une émanation de l'association, son fonctionnement est indépendant.

Le groupe est géré par une équipe de bénévoles sous la supervision du Président de l'association.

Règlement intérieur :

- **Politesse obligatoire :** Chaque publication doit obligatoirement commencer par une formule de politesse comme "Bonjour". Une annonce sans politesse sera automatiquement supprimée.
- **Type de publications autorisées :**
 - Seules les annonces de DON sont autorisées.
 - Les recherches de dons sont acceptées uniquement le samedi.
 - Les annonces doivent être claires et compréhensibles.
 - Vous devez indiquer l'objet du don et la localité.
- **Interdictions :**
 - Le "TROC" est strictement interdit.
 - Toute sollicitation commerciale, vente, achat ou service est proscrite.
 - Les annonces pour se meubler pour un appartement ou une location sont également interdites.
 - Les annonces en lien avec des animaux ou des biens immobiliers sont prohibées.
- **Courtoisie et respect :**
 - Tous les membres doivent se traiter avec respect et courtoisie, sans insulte, propos discriminatoires ou attaques personnelles. Les messages non conformes seront refusés.
- **Respect des annonces :**
 - Toute annonce similaire ou en doublon sera supprimée sans préavis.
 - Tout membre qui manque deux rendez-vous sans motif valable sera exclu définitivement du groupe.

2. Comment publier sur le groupe ?

Pour que votre publication soit validée par l'équipe de modération, elle doit respecter les règles suivantes :

1. Commencez par la politesse : Rédigez un message simple qui commence par "Bonjour" ou une formule similaire.
2. Décrivez clairement votre don : Indiquez ce que vous donnez et, si possible, ajoutez une photo.
3. Précisez la localité : Mentionnez où l'objet peut être récupéré.
4. Soyez patient : Votre annonce sera examinée par un modérateur. Une fois validée, elle apparaîtra sur le groupe.

3. L'équipe de modération : notre engagement bénévole

Ce groupe est animé par une équipe de modérateurs bénévoles qui travaillent dans l'ombre au quotidien. Leur rôle est essentiel pour le bon fonctionnement et le maintien d'un environnement bienveillant.

Fonctionnement de la modération :

- Validation des publications : L'équipe valide toutes les annonces en s'assurant qu'elles sont conformes au règlement, dans le cas contraire elle intervient. Elle est aussi « juge » en fonction des annonces et est autorisé dans le cadre du bon sens à valider une publication, en cas de doute, l'équipe peut parler entre elle.
- Intervention : Les modérateurs ont la liberté d'intervenir en cas de non-respect des règles.
- Confidentialité : Les modérateurs (tous comme les membres), s'engagent à respecter la confidentialité des informations partagées (adresses, téléphones, etc.).

Nous tenons à remercier chaleureusement cette équipe pour son travail et son dévouement. C'est grâce à elle que nous pouvons maintenir un espace de confiance et de générosité.

4. Gestion des incidents et responsabilité

Nous encourageons le respect mutuel et la bienveillance. Cependant, l'association SEA ne peut être tenue responsable des attitudes individuelles de chaque membre. Si vous êtes témoin d'un comportement inapproprié, n'hésitez pas à en informer l'équipe de modération.

Contact : Pour toute question ou pour signaler une anomalie, vous pouvez contacter les membres de l'équipe de modération ou l'administrateur par message privé. Nous ne pouvons pas garantir une réponse rapide, mais nous ferons de notre mieux pour vous assister.

Note : Le règlement du groupe peut être modifié. Il est de la responsabilité des membres de se tenir informés.

Conclusion :

La donnerie est un espace de partage et de solidarité. En respectant ce guide, chaque membre contribue à en faire un lieu d'entraide efficace et positif pour la communauté.